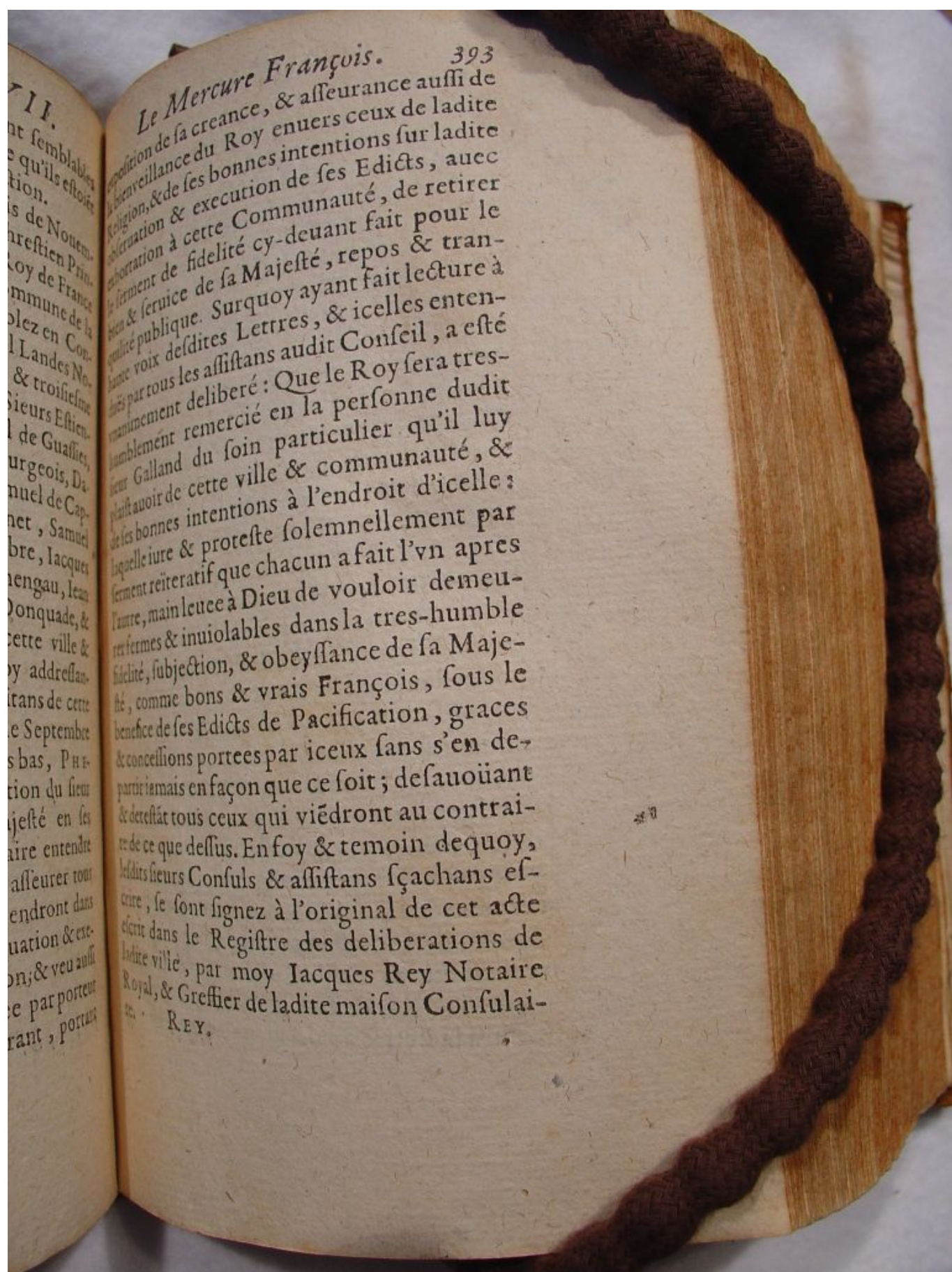
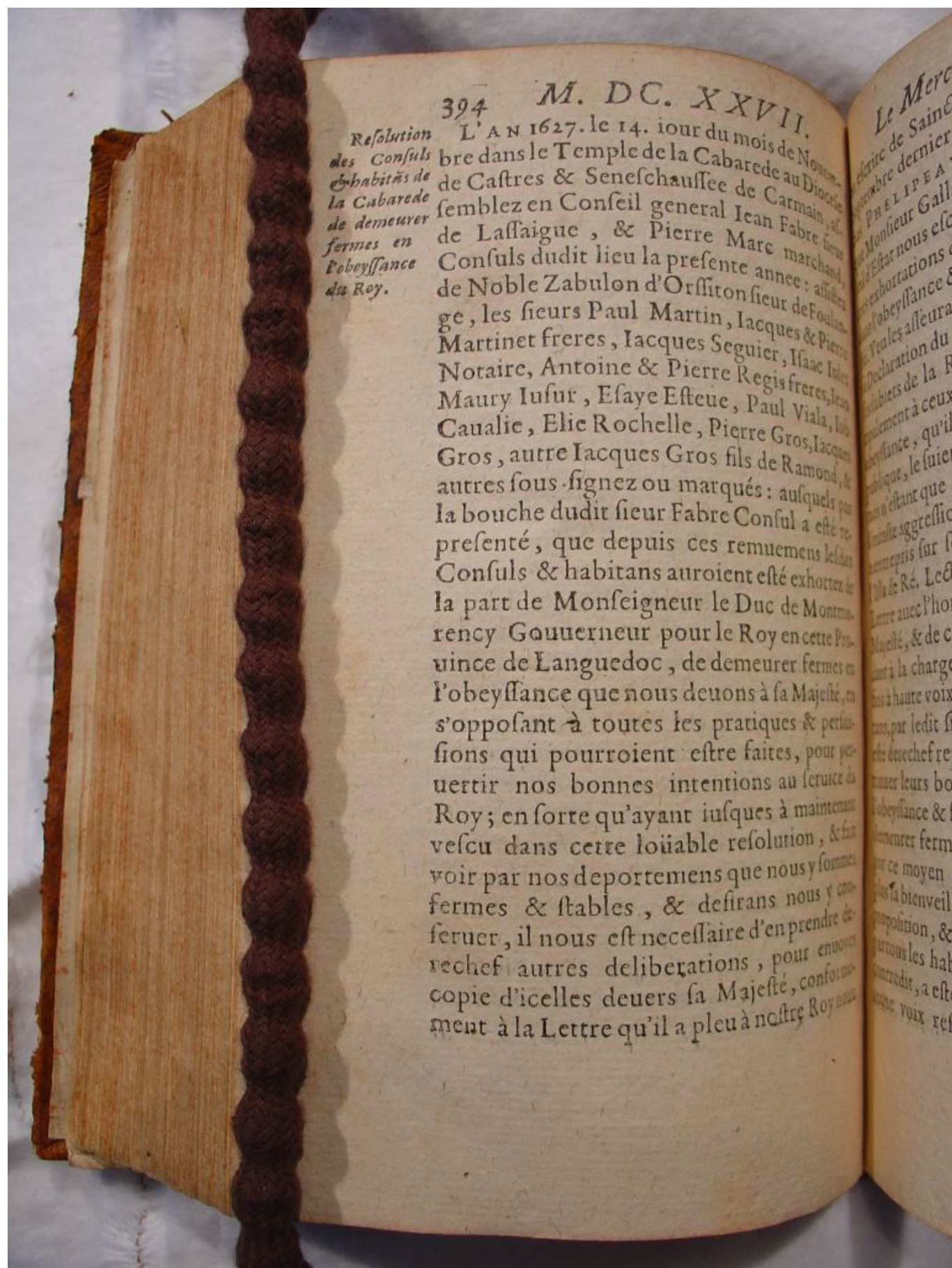


1627_393.jpg



1627_394.jpg



*Resolution
des Consuls
& habitans de
la Cabarede
de demeurer
fermes en
l'obeyssance
du Roy.*

394

M. DC. XXVII.

L'AN 1627. le 14. iour du mois de Nou-
bre dans le Temple de la Cabarede au Diocèse
de Castres & Seneschauſſee de Carnain, al-
semblez en Conſeil general Jean Fabre ſieur
de Lassaigue, & Pierre Marc marchand
Consuls dudit lieu la preſente annee: aſſiſ-
ſez de Noble Zabulon d'Orſſiton ſieur de Foulon-
ge, les ſieurs Paul Martin, Jacques & Pierre
Martinet freres, Jacques Seguiet, Isaac Inlet
Notaire, Antoine & Pierre Regis freres, Jean
Maury Juſur, Eſaye Eſteue, Paul Viala, Louis
Cauallie, Elie Rochelle, Pierre Gros, Jacques
Gros, autre Jacques Gros fils de Ramond, &
autres ſous ſignez ou marqués: auſquels par
la bouche dudit ſieur Fabre Conſul a eſté re-
preſenté, que depuis ces remuemens leſdits
Consuls & habitans auroient eſté exhortez de
la part de Monſieur le Duc de Montmo-
rency Gouverneur pour le Roy en cette Pro-
vince de Languedoc, de demeurer fermes en
l'obeyſſance que nous deuons à ſa Majeſté, en
s'opposant à toutes les pratiques & perſua-
ſions qui pourroient eſtre faites, pour per-
uertir nos bonnes intentions au ſeruire du
Roy; en ſorte qu'ayant iuſques à maintenant
veſcu dans cette loüable reſolution, & ſeu-
voir par nos deportemens que nous y ſommes
fermes & ſtables, & deſirans nous y con-
ſeruer, il nous eſt neceſſaire d'en prendre de
rechef autres deliberations, pour enuoyer
copie d'icelles deuers ſa Majeſté, conformé-
ment à la Lettre qu'il a pleu à noſtre Roy nous

*Le Merc
eſcrit de Sain
le 14. de dernier
PHELIPPE
Monſieur Gall
Eſt-il nous eſc
exhortations d
l'obeyſſance &
Veales aſſeura
Declaration du
de la R
à ceux
qu'il
le ſuier
que
aggreſſio
ſur ſe
de Ré. Le
avec l'hon
& de ce
à la charge
à haute voix
par ledit ſi
de rechef rep
leurs bo
l'obeyſſance & f
demeurer ferm
par ce moyen
ſa bienveill
poſition, &
par tous les hab
contradit, a eſt
voix reſ*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan